**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

**Nbre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 14**

**Votants : 17**

**L’an Deux Mil Dix Vingt et un, le vingt-neuf septembre, à 20h30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe, dûment convoqué, le 24 juin 2021,

S’est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur Philippe BARRY**

**Maire**,

**Présents : Mmes BEAUPEU Muriel- de FERLUC Véronique-MARQUET Malika- MAURY Michèle-VIRANTIN Sandra**

**MM. AUVERT Pascal-BERROU Yves - CHARBONNIER Laurent-CHARBONNIER Romain—**

**GUEYSSET Daniel-JAMMET Thierry-PAULHAN Eric-PICOU Antony-**

**Excusés : Mme LACORRE Brigitte qui donne procuration à M. PICOU Antony**

**Mme LARCHER Sarah qui donne procuration à M. CHARBONNIER Romain**

**Mme TREBUCHERE Céline qui donne procuration à M. PAULHAN Eric**

**M. METZ Guillaume**

**Absents : Mme MILAZZO Amélie**

**Secrétaire: Mme VIRANTIN Sandra**

***Ordre du jour :***

|  |
| --- |
| * ***Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2021*** * ***Renouvellement de la convention de mise à disposition pour l’instruction des autorisations d’urbanisme, de deux agents du service administratif*** * ***Redevance d’Occupation du Domaine Public 2021, ORANGE*** * ***Décisions modificatives budgétaires*** * ***Convention de désignation de maîtrise d’ouvrage avec le SEHV, effacement EP au lieudit Les Richards*** * ***Convention avec ENEDIS, déplacement du poteau situé au stade*** * ***Création emplois non permanents au service technique (renfort provisoire effectif)*** * ***Programmation 2022 des demandes de subventions auprès des partenaires financiers de la commune*** |

**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021**

Monsieur le Maire demande s’il y a des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 est adopté par les membres présents à cette séance.

**Renouvellement de la convention de mise à disposition pour l’instruction des autorisations d’urbanisme, de deux agents du service administratif**

Conformément à l’article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l’organe délibérant est informé préalablement, de la mise à disposition d’un agent faisant partie des effectifs communaux.

Les conventions de mise à disposition de deux agents communaux à disposition de la Communauté des Communes du Val de Vienne, pour assurer délivrés au nom de l’ensemble des communes du territoire du Val de Vienne, exceptées Aixe-sur-Vienne et Saint-Priest-sous-Aixe, étant arrivées à échéance, il convient de signer de nouvelles conventions.

Ces conventions préciseront la nature des activités exercées : l’instruction des actes relatifs à l’occupation des sols, l’identité des agents mis à disposition, les conditions d’emplois : durées hebdomadaires respectives de 12h15mn et 4h30mn ainsi que les modalités du contrôle et de l’évaluation de ces activités.

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité, décide d’autoriser la signature des conventions de mise à disposition de deux agents communaux, à la Communauté de Communes du Val de Vienne.

**Redevance d’Occupation du Domaine Public 2021, ORANGE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, **décide d’**appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d’occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2021 : 41,26 € par kilomètre et par artère en souterrain/55,02 € par kilomètre et par artère en aérien/ 27.51 € par m² pour les emprises au sol.

Le montant de la RODP Orange 2021 s’élève à 2640.33 €.

**Décisions modificatives budgétaires**

Du fait de la nécessité de renforcer provisoirement l’effectif du service technique, du fait de l’absence de l’un de ses agents, ainsi que de l’augmentation horaire de plusieurs agents en charge de la surveillance de la garderie, du fait de la réorganisation provisoire de cette dernière depuis le 1er septembre 2021, les crédits du chapitre 12 relatif aux charges de personnel, doivent être augmentés de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, décide les virement et augmentation de crédits comme suit :

Virement du compte 615221 (entretien bâtiments) de 7000 € vers le compte 6413 (personnel non titulaire).

Augmentation des crédits du compte 6419 (remboursement sur rémunération du personnel) : +3000 € permettant une augmentation de 3000 € du compte 6413.

**Convention de désignation de maîtrise d’ouvrage avec le SEHV, effacement AP au lieudit Les Richards**

Le SEHV, en vertu de ses statuts, peut être maitre d’ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d’éclairage public des collectivités adhérents au SEHV.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la signature d’une convention de désignation de maitrise d’ouvrage avec le SEHV s’agissant de l’opération d’effacement des réseaux au lieudit Les Richards.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adopter la proposition de Monsieur le Maire.

**Convention avec ENEDIS, déplacement du poteau situé au stade**

En vue du déplacement du poteau électricité situé devant les vestiaires du stade, sur le domaine privé de la Commune, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise la signature d’une convention de servitude avec ENEDIS.

**Création emplois non permanents au service technique (renfort provisoire effectif)**

En vue de pallier l’absence de l’un des agents du service technique, le conseil municipal, à l’unanimité, décide la création, pour la période des vacances de Toussaint, d’un emploi non permanent d’adjoint technique, pour lequel l’agent contractuel qui sera recruté, effectuera 35h par semaine ainsi qu’un emploi non permanent, à temps complet, d’adjoint technique à compter du 11 octobre 2021.

**Programmation 2022 des demandes de subventions auprès des partenaires financiers de la commune**

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de présenter dans le cadre de la programmation 2022 :

- des contrats territoriaux départementaux les demandes de subvention concernant les projets suivants : gros travaux de voirie 2022, et construction du mur des Loges.

-du nouveau contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) : le projet réactualisé de l’aménagement du bourg.

-de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) : le projet réactualisé de l’aménagement du bourg.

Les demandes déjà présentées dans le cadre des programmations 2021 mais non retenues, seront renouvelées par simple courrier.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35